

# "Le risque est que tout nouveau projet d'aménagement soit baptisé écoquartier"

Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin | Le Moniteur 24/11/2009 | 10:39 | Territoire

**Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin, fondateurs de l'association SUDEN pour la promotion du développement urbain durable et auteurs d'ouvrages sur l'urbanisme durable, donnent leur définition de l'écoquartier.**

Le terme "écoquartier" est parfois distingué du "quartier durable". Le premier relève davantage de l'écologie alors que le second comprend aussi les dimensions économiques, sociales et participatives (en supposant la mise en œuvre d'une démarche de développement durable). La confusion est relativement importante et fréquente, mais, à la suite des orientations données par Jean-Louis Borloo, ministre d'État et du Meeddem, le terme "écoquartier" l'a emporté et il est utilisé aujourd'hui en France indifféremment pour les deux types de projet. Dans la mesure où, d'une part, l'Etat n'a défini ni l'écoquartier ni des objectifs pour les projets d'écoquartier et où, d'autre part, la dimension environnementale suffit à justifier l'appellation d'écoquartier, le risque est que tout nouveau projet d'aménagement soit baptisé écoquartier - et en particulier les projets localisés dans des terrains difficiles à mettre en valeur (sols pollués, proximité d'infrastructures bruyantes, etc) - y compris les projets de quelques dizaines de logements.

Il s'agit donc de veiller, comme le souligne le document d'accompagnement de la charte des écoquartiers de Lille Métropole, à ne pas déqualifier l'appellation d'écoquartier par des choix d'une ambition insuffisante pour certains thèmes ou par une localisation incohérente avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et notamment de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ou incompatible avec une gestion durable du sol ou encore en limitant le projet d'écoquartier à une vitrine déconnectée de la stratégie de développement pour l'ensemble de la ville.

## 3 obligations

C'est pourquoi, lorsqu'ils s'engagent dans un projet de quartier durable, les décideurs politiques doivent s'attacher à définir une démarche projet d'aménagement d'un morceau de ville. Trois obligations structurent cette démarche projet :

- répondre aux enjeux majeurs de la planète: effet de serre, épuisement des ressources naturelles, préservation de la biodiversité.
- répondre aux enjeux locaux de la commune ou de l'agglomération: en termes d'emploi et d'activités, de mixités, d'équité sociale; en participant au besoin d'attractivité des villes (mobilité, culture, etc); et en répondant aux attentes des habitants et des usagers et en améliorant leur qualité de vie (réduction des nuisances, qualité globale environnementale mais aussi architecturale, d'usage des bâtiments et des espaces publics, synergie territoriale, synergie thématique, etc).
- contribuer à la durabilité de la commune ou de l'agglomération : stratégie d'amélioration continue, reproductibilité ou transférabilité, etc.

## 1 définition

Nous proposons donc la définition suivante pour un projet de quartier durable ou d'écoquartier :

*Un projet de quartier durable (ou d'écoquartier) se caractérise par la mise en œuvre d'une démarche projet visant à répondre - à son échelle - aux enjeux globaux de la planète et aux enjeux locaux afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers, et à contribuer à la durabilité de la ville, l'écoquartier étant avant tout un morceau de ville.*

## 4 réflexions

Cette démarche projet doit être l'expression d'une volonté politique et doit se caractériser par une nouvelle façon de penser et d'agir qui se manifeste par :

- une approche "systémique" : raisonnant en cycle (cycle de l'eau, cycle de l'énergie et cycle des matériaux); raisonnant en écosystème (gestion des déchets, gestion des flux); et centrée sur la cohérence économique, ce qui a aussi à voir avec la faisabilité économique des projets.

- une démarche qui associe le sensible (architecture) et l'ingénierie technique et économique (performance et évaluation).
- la prise en compte du long terme : économie de ressources naturelles, investissements évités (réseaux), prévention et lutte contre le changement climatique.
- une nouvelle gouvernance : la participation des différents acteurs et particulièrement des habitants- citoyens ; des partenariats multiples (public-privé, entreprises-clients, etc.) et de nouvelles règles de marché (Partenariat public-privé, dialogue compétitif, etc.); une nouvelle culture urbaine, pluridisciplinaire et transversale.

On remarquera que les piliers du développement durable ne structurent pas cette définition (contrairement aux définitions et référentiels traditionnels). Ceux-ci sont utilisés pour l'analyse de chacun des thèmes.